COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 OCTOBRE 2019

Le Conseil Municipal a délibéré sur les dossiers suivants :

DELIBERATION 2019.43 : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT CHANAL - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Vu le budget annexe Lotissement Chanal,
Vu les dépenses engagées ce jour,
Pour permettre le remboursement de l'échéance annuelle du prêt au Crédit Agricole Centre-Est,
Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, un virement de crédit comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6522 : Reversement excédent budget annexe	- 631.32 €	
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante	**- 631.32 €**	
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		+ 631.32 €
TOTAL D 66 : Charges financières		**+ 631.32 €**

DELIBERATION 2019.44 : ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE (POUR LE PERIMETRE DES COMMUNES DE FRANCHELEINS, GENOUILLEUX, GUEREINS, LURCY, MESSIMY-SUR-SAONE, MONTCEAUX, MONTMERLE-SUR-SAONE, PEYZIEUX-SUR-SAONE) ET DES COMMUNES DE BANEINS, CHANEINS ET VALEINS AU SYNDICAT D'EAU POTABLE BRESSE DOMBES SAONE

VU l'article L.5211-18 du CGCT, relatif aux modalités d'extension du périmètre d'un EPCI,

VU les délibérations de la Communauté de Communes Val de Saône Centre (pour le périmètre des communes de Francheleins, Genouilleux, Guéreins, Lurcy, Messimy-sur-Saône, Montceaux, Montmerle-sur-Saône, Peyzieux-sur-Saône) et des communes de Baneins, Chaneins et Valeins demandant leur retrait du Syndicat des Eaux de Montmerle et Environs et leur adhésion au Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône,

VU la délibération du Syndicat des Eaux de Montmerle et Environs acceptant le retrait de ses membres et constatant sa dissolution de fait, et transférant directement l'actif et le passif ainsi que les engagements contractuels au Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône,

VU la délibération du Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône acceptant l'adhésion de la Communauté de Communes Val de Saône Centre (pour le périmètre des communes de Francheleins, Genouilleux, Guéreins, Lurcy, Messimy-sur-Saône, Montceaux, Montmerle-sur-Saône, Peyzieux-sur-Saône) et des communes de Baneins, Chaneins et Valeins, et acceptant le transfert direct de l'actif et du passif ainsi que des engagements contractuels du Syndicat des Eaux de Montmerle et Environs,

Le Maire PROPOSE :

- d'accepter l'adhésion au Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône de la Communauté de Communes Val de Saône Centre (pour le périmètre des communes de Francheleins, Genouilleux, Guéreins, Lurcy, Messimy-sur-Saône, Montceaux, Montmerle-sur-Saône, Peyzieux-sur-Saône) et des communes de Baneins, Chaneins et Valeins, avec effet au 1er janvier 2020

- d'approuver la mise à jour en conséquence l'article 1 des statuts du syndicat définissant son périmètre
- d'accepter la reprise de l'actif et du passif, ainsi que les engagements contractuels en cours, du Syndicat des Eaux de Montmerle et Environs par transfert direct au Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE l'adhésion au Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône de la Communauté de Communes Val de Saône Centre (pour le périmètre des communes de Francheleins, Genouilleux, Guéreins, Lurcy, Messimy-sur-Saône, Montceaux, Montmerle-sur-Saône, Peyzieux-sur-Saône) et des communes de Baneins, Chaneins et Valeins avec effet au 1er janvier 2020,
- APPROUVE la mise à jour de l'article 1 des statuts du syndicat définissant son périmètre,
- ACCEPTE la reprise de l'actif et du passif, ainsi que les engagements contractuels en cours, du Syndicat des Eaux de Montmerle et Environs par transfert direct au Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône.

DELIBERATION 2019.45 : APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VEYLE - EVALUATION DU TRANSFERT DE CHARGES POUR LA MODIFICATION DES DOCUMENTS D'URBANISME COMMUNAUX EN 2018

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C,
Vu le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de la Communauté de communes de la Veyle du 26 septembre 2019,
Considérant que conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la CLECT, dans sa séance du 26 septembre 2019 a approuvé les montants de charges transférées dans le cadre de la modification des documents d'urbanisme communaux en 2018 ;
Considérant que le rapport est annexé à la présente délibération ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport de la CLECT en date du 26 septembre 2019 tel que présenté en annexe,
AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Informations :

Le Maire informe l'assemblée de l'arrêté préfectoral fixant la composition du conseil communautaire après mars 2020. La commune de Biziat aura toujours 1 siège et pourra donc être représentée par un conseiller communautaire titulaire et un suppléant.

La réunion d'élaboration du calendrier des fêtes 2020 est fixée au 22 octobre 2019 à 20H en mairie.

Monsieur le Maire fait part des invitations reçues :
Réunion d'information de l'Eveil de saint André le 5 octobre 2019 à 18h30.

Demande de subvention de l'AFM :
La commune participera au Téléthon le 7 décembre 2019. Des dons seront reçus à cette occasion. L'assemblée ne donne pas suite à cette demande.

La parole est donnée aux élus :

Dominique BEAUDET :
Point sur les dossiers d'urbanisme :
PC déposé par M BOUCHARD Marc pour la construction d'un garage et d'un abri de jardin,
DP déposée par Mme BRUNET Laurie pour la pose de panneaux photovoltaïques,
PC modificatif déposé par M MONFRAY Romain
DP division déposée par les consorts GAULIN

Conférence des Maires de la CCV :
Ont été actés :
Subvention pour GDS, association qui lutte contre le frelon asiatique,
Prise de la compétence assainissement collectif par la Communauté de Communes à compter du 1er janvier 2020.

Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône :
Le conseil syndical, dans sa dernière séance a
Approuvé le rapport sur la qualité de l'eau
Approuvé une décision budgétaire modificative
Approuvé la modification du périmètre du syndicat
Adopté son règlement intérieur,
Approuvé le programme des travaux pour 2020

Conseil Communautaire le 30 septembre 2019 à Chanoz-Chatenay
Ont été abordés les points suivants :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 15 juillet 2019
- Compte-rendu de la délégation d'attribution au Président et au Bureau depuis le 15 juillet 2019

1. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

   - Retrait de la délibération n°20190624-02DCC du 24 juin 2019 portant adoption d'une déclaration de projet afin de prononcer l'intérêt général des travaux - Champ du Chêne
   - Adoption d'une déclaration de projet afin de prononcer l'intérêt général des travaux - Champ du Chêne
   - Avis sur le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage

2. AFFAIRES SOCIALES ET SERVICES PUBLICS
   - Fixation du montant et des conditions de l'aide au transport des personnes âgées 2020

3. TOURISME
   - Vote des tarifs 2020 de la base de loisirs de CORMORANCHE-SUR-SAONE

4. EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES
   - Attribution du marché de travaux pour la réhabilitation d'un bar de nuit en espace caritatif à la Samiane (CROTTET)
   - Caserne de gendarmerie de LAIZ – Avenant n°2 au bail de location avec la SEMCODA

5. PETITE ENFANCE ET PERSONNES AGEES
   - Renouvellement de la convention d'organisation et de fonctionnement relative au lieu d'accueil enfants/parents « Pirouette »

- Convention d'utilisation des locaux du relais assistants maternels de la Communauté de communes de la Veyle situé à GRIEGES pour le lieu d'accueil enfants/parents « Pirouette »

6. ENVIRONNEMENT
   - Adoption du rapport d'activités 2018 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif

7. RESSOURCES HUMAINES
   - Modification du tableau des emplois permanents
   - Convention de mise à disposition de personnel

8. FINANCES
   - Souscription d'une ligne de trésorerie pour le budget annexe SPANC
   - Souscription d'un emprunt pour l'aménagement de locaux communautaires
   - Durée d'amortissement
   - Décisions Budgétaires Modificatives

9. QUESTIONS DIVERSES

Marie-Christine NEVORET
Ecole
Rencontre avec la directrice lundi 30 septembre. Une réunion entre les enseignants, les membres de la commission scolaire et les personnels en charge de la pause méridienne sera proposée.

Les changements d'horaires de car du matin et du soir ne sont toujours pas solutionnés. C'est Lionel MAUGE qui suit ce dossier pour les trois collectivités.

Information sur le festival international du film sur le handicap qui se tient les 3, 4 et 5 octobre à Vonnas, en partenariat avec la Communauté de Commune de la Veyle.

Guillaume AGATY
Il fait le point sur les travaux réalisés et à prévoir ;

Le comité consultatif des sapeurs-pompiers s'est réuni le 12 septembre 2019.

Michel BAGNE
Le point est fait sur les travaux du SCOT en cours, et notamment sur la nécéssité de ralentir les travaux d'élaboration des PLUi qui avancent plus vite que le SCOT. Lors du dernier comité syndical, les délégués ont pris connaissance du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), dont les préconisations doivent être entièrement suivies par le SCOT.

Lydie VAVRILLE
Elle relate l'assemblée générale du Sou des Ecoles qui s'est tenue le 27 septembre 2019.

Philippe MULLER
L'assemblée Générale du SIEA se tiendra le 29 novembre 2019 à Ambérieu en Bugey.

Il relate la réunion du SMIDOM du 13 septembre 2019. Les points suivants ont été abordés :
Problèmes de pesage des OM
Mise en place d'éco digesteurs pour les restaurants
La gestion des accès aux déchetteries, et notamment pour les professionnels.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22H15.
La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 7 novembre 2019 à 20h.